

à obtenir ce renseignement. Même s'il avait promis de le donner, il se refuse maintenant à le faire.

Alors, de quels moyens disposent les députés pour demander des comptes aux sociétés de la Couronne? Comment peuvent-ils mettre en évidence une injustice flagrante dont une pourrait se rendre coupable? J'ai de nombreux cas à l'esprit, mais quoi faire? Il est absolument impossible d'obtenir les renseignements que nous demandons.

On m'a dit que, dans le cas de Radio-Canada, le secrétaire d'État a répondu qu'il était impossible de fournir de tels renseignements et que, d'ailleurs, il ne les avait jamais promis. Et, alors, il n'a su que me dire: Le député ne sait pas que je ne sais pas.

Monsieur l'Orateur, dans le cas présent, je désire obtenir des renseignements sur une société de la Couronne. Ce n'est pas nécessairement pour embêter le gouvernement, mais bien pour mieux remplir mon rôle d'administrateur et de législateur. Si mon rôle consiste à applaudir à tout ce que font le gouvernement et les sociétés de la Couronne, il est préférable de supprimer les avis de motions, les questions et le droit de parole. Nous sommes d'ailleurs bien orientés dans une telle direction, s'il est impossible d'obtenir même des renseignements.

Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment il y aurait précédent à demander un renseignement, puisque cela doit se faire. Il ne s'agit pas de dire: C'est impossible de répondre, parce que, dans le passé, on ne l'a jamais fait! Il s'agit de savoir s'il serait souhaitable de le faire et je pense qu'avec les exemples que j'ai donnés de Radio-Canada, de la Société Polymer et d'Air-Canada, il serait opportun et même urgent que nous établissions des moyens de communications qui permettraient aux sociétés de la Couronne de nous fournir plus de renseignements.

Monsieur l'Orateur, je pense que la question mérite d'être étudiée. Au fait, cela est d'une importance capitale pour les députés, en 1968, puisque le gouvernement prend de plus en plus d'emprise sur les sociétés de la Couronne. C'est un fait reconnu que l'État exploite aujourd'hui un vaste secteur industriel, commercial et financier. Il exploite des mines d'uranium, par l'entremise de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*. Il est un des plus importants producteurs de caoutchouc, puisqu'il exploite la Société Polymer. Il exploite de plus l'un des plus vastes réseaux ferroviaires du pays: la Compagnie des chemins de fer Nationaux.

Le gouvernement possède également plusieurs sociétés de transport routier que je ne mentionnerai pas, pour éviter une digression.

[M. Fortin.]

Mon propos, c'est de discuter de l'opportunité de produire des documents, et je veux faire ressortir l'importance de ce principe.

Le gouvernement exploite les plus grands hôtels du Canada, cela, tous le savent. Le gouvernement fait du transport aérien par l'entremise de la société Air Canada et *Eldorado Aviation Limited*. Le gouvernement possède et exploite l'un des plus vastes réseaux de radiodiffusion et de télévision, la Société Radio-Canada.

Il convient de mentionner aussi l'exploitation d'entreprises hydro-électriques comme l'Hydro-Québec, l'Hydro-Ontario et autres.

Le gouvernement fédéral fait de l'exploitation minière et exporte des produits miniers. La Société Sequem en fournit un exemple. Bref, monsieur l'Orateur, l'État possède et exploite un nombre considérable d'entreprises commerciales, industrielles et financières. Et les seuls renseignements que les députés peuvent obtenir au sujet de ces entreprises sont superficiels, comme ceux que m'ont fournis la Société Polymer que j'ai mentionnée au début.

• (6.10 p.m.)

Devant cet empiètement de l'État dans les domaines économique, financier, industriel et autres, il est de moins en moins possible aux députés de faire face à cette machine administrative trop lourde et d'en obtenir des renseignements. Et quand nous inscrivons un avis de motion portant production de documents, comme je l'ai fait, il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il serait possible de nous fournir des copies de tous les procès-verbaux du conseil d'administration d'Air Canada concernant le déménagement de sa base d'entretien.

Je pense qu'il est possible de nous fournir au moins un résumé de ces procès-verbaux. Et si le document en cause est confidentiel ou s'il est dangereux de fournir les renseignements demandés, ce dont je doute, alors le gouvernement devrait établir un système permettant de faire une synthèse de ces procès-verbaux, afin d'informer les députés.

Je pense que cette demande est très raisonnable, qu'il faudrait étudier l'opportunité d'y donner suite. Et je refuserais d'accepter comme prétexte que cela est impossible ou qu'il serait dangereux de le faire.

Monsieur l'Orateur, il y a eu des réunions et la réponse du ministre le prouve suffisamment. Quel danger cela présenterait-il pour la sécurité de l'État? Peut-on me le dire? Il n'y aurait, en fait, aucun danger; seulement, il y a du tripotage là-dedans et voilà pourquoi j'attache tant d'importance à l'affaire.